
DEMANDE POUR LA FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DE SES LIVRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2017 AU 31 DÉCEMBRE 2019, POUR L'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DEMANDE DE MODIFICATION DES TARIFS DE GAZIFÈRE INC. À COMPTER DU 1ER JANVIER 2021 ET DU 1ER JANVIER 2022.

Dossier R-4122-2018 PHASE 1B

B-0006, Proposition 1

Question 1

Référence :

- (i) B-0006, GI-2, Document 1, p. 37
- (ii) B-0006, GI-2, Document 1, p. 12

Préambule :

(i)

« Proposition 1 – Utiliser un facteur de rehaussement des tarifs dans le cadre de l'analyse de rentabilité des projets et du plan de développement. »

(ii)

Gazifère propose respectivement des facteurs de rehaussement de 26%, 99% et 51% pour les marchés résidentiels, commercial et industriel.

Questions :

- 1.1 Veuillez indiquer si, à la connaissance de Gazifère, le rehaussement de tarif se pratique dans d'autres juridictions. Si oui, veuillez indiquer lesquelles et décrire le rehaussement qui s'y pratique.
- 1.2 En supposant que la Régie rejette la proposition de rehaussement tarifaire mentionné à la référence (ii), veuillez indiquer à quel niveau devrait être fixé l'indice de profitabilité dans chacun des marchés pour obtenir un résultat équivalent.
- 1.3 Veuillez indiquer l'impact approximatif de la proposition de Gazifère sur le nombre de clients ajoutés par année et par marché.

- 1.4 Veuillez indiquer si Gazifère a analysé l'impact de sa proposition sur l'évolution future des tarifs. Si oui, veuillez indiquer en pourcentage de combien est cet impact.

B-0006, Proposition 3

Question 2

Référence :

- (i) B-0006, GI-2, Document 1, p. 37

Préambule :

- (i)

« Proposition 3 – Brancher les clients à moins de 30 mètres du réseau sans la réalisation préalable d'une analyse de rentabilité. »

Questions :

- 2.1 Veuillez présenter les analyses de rentabilité des cinq derniers projets d'extension de moins de 30 mètres analysés par Gazifère.
- 2.2 Veuillez indiquer le nombre de demandes de prolongement de réseau de moins de 30 mètres au cours des deux dernières années complétées.
- 2.3 De ce nombre, veuillez indiquer combien de projets ont été réalisés et, parmi ces cas réalisés, combien ont nécessité une contribution du client.
- 2.4 Veuillez indiquer si les autres juridictions ayant adopté cette pratique faisaient face aux mêmes problèmes de rentabilité que Gazifère.

B-0006, Proposition 4

Question 3

Référence :

- (i) B-0006, GI-2, document 1, p. 37
(ii) R-4032-2018, B-0218.
(iii) D-2018-028, p. 35, paragraphe 110

Préambule :

(i)

Gazifère propose de ne plus tenir compte de la valeur résiduelle des actifs pour les fins de l'analyse de rentabilité.

(iii)

« la Régie ordonne à Énergir de tenir compte de la valeur résiduelle des actifs inclus dans un projet lorsqu'elle en évalue la rentabilité et l'impact tarifaire. »

Questions :

- 3.1 Est-ce que Gazifère a analysé l'impact de cette proposition sur le niveau de rentabilité des projets?
- 3.2 Veuillez reproduire les pages 1 et 2 de la référence (ii) en y appliquant votre proposition.
- 3.3 Veuillez indiquer si Gazifère interprète la référence (iii) comme une obligation pour Énergir d'inclure les valeurs résiduelles dans son analyse de rentabilité ou comme une obligation d'exclure les valeurs résiduelles de son analyse de rentabilité.

B-0006, Proposition 5

Question 4

Référence :

- (i) B-0006, GI-2, Document 1, p. 37
- (ii) B-0006, GI-2, Document 1, p. 24
- (iii) R-4032-2018, B-0172

Préambule :

(i)

« Proposition 5 – Ne pas inclure les coûts marginaux FTÉ dans les analyses de rentabilité. »

(ii)

« Gazifère est d'avis qu'il n'est pas justifié d'inclure les coûts marginaux d'approvisionnement dans le cadre de ses analyses de rentabilité. Selon Gazifère, cette proposition ne s'applique pas à sa situation étant donné que tous les coûts d'approvisionnement sont gérés par EGI sur la base d'un tarif de type « timbre poste » pour l'ensemble des clients de la franchise ontarienne et de Gazifère. À cet effet, il est à noter qu'aucune étude ou information n'est connue de Gazifère à l'égard des coûts marginaux reliés à une consommation additionnelle dans son réseau. »

Questions :

- 4.1 Veuillez confirmer que le niveau de demande contractuelle, de même que le niveau d'équilibrage ont un impact direct sur les coûts payés par Gazifère en vertu des conditions du tarif 200 d'Enbridge. Sinon veuillez expliquer.
- 4.2 Veuillez confirmer que l'ajout d'une demande à débit stable aura un impact différent sur ces deux paramètres que l'ajout d'une demande saisonnière.

B-0007, Proposition 1

Question 5

Référence :

- (i) B-0007, GI-2, Document 2, p. 8, tableau 1
- (ii) B-0007, GI-2, Document 2, p. 9, tableau 2
- (iii) B-0007, GI-2, Document 2, p. 9, tableau 3

Questions :

- 5.1 La FCEI constate que dans chacune des références (i) à (iii), le volume par cohorte est relativement stable jusqu'en 2017 avant de faire un saut marqué en 2018 suivi d'un léger recul en 2019. Veuillez indiquer si Gazifère a investigué ce phénomène et est en mesure de l'expliquer.
- 5.2 Veuillez indiquer si des changements méthodologiques ont été apportés en 2018 que ce soit au niveau de la sommation des volumes annuels, au niveau de la méthode de normalisation ou à tout autre égard.
- 5.3 Relativement à la référence (ii), veuillez ajouter la consommation des années 1998 à 2009 à la cohorte 1993-1997, celle des années 2003 à 2010 à la cohorte 1998-2002 et celle de 2008 et 2009 à la cohorte 2003-2007.
- 5.4 Relativement à la référence (iii), veuillez confirmer que des plus ou moins 40 000 clients résidentiels de Gazifère en 2019, environ 5000, soit 1 client sur 8, ont emménagé à leur adresse de facturation durant l'année 2019.

- 5.5 Veuillez indiquer si Gazifère est en mesure de faire des analyses de consommation sur la base de cohorte de compteurs plutôt que sur la base de cohorte de clients. Sinon veuillez justifier. Si oui, veuillez présenter une analyse de l'évolution de la consommation par cohorte de compteurs.

B-0007, Proposition 2

Question 6

Référence :

- (i) B-0007, GI-2, Document 2, p. 8, tableau 5
- (ii) B-0007, GI-2, Document 2, p. 9, tableau 6
- (iii) B-0007, GI-2, Document 2, p. 9, tableau 7
- (iv) B-0007, GI-2, Document 2, p. 9, tableau 8

Questions :

- 6.1 Veuillez indiquer si, dans l'analyse des tableaux 5 à 8, Gazifère a tenu compte du niveau d'activité économique comme facteur ayant pu influencer le niveau de consommation.
- 6.2 Veuillez confirmer que, si ces analyses incluaient l'année 2020, elles présenteraient une décroissance marquée des volumes.
- 6.3 Relativement à la référence (ii), veuillez ajouter la consommation des années 1998 à 2009 à la cohorte 1993-1997, celle des années 2003 à 2010 à la cohorte 1998-2002 et celle de 2008 et 2009 à la cohorte 2003-2007.

B-0007, Proposition 4

Question 7

Référence :

- (i) B-0007, GI-2, Document 2, p. 16

Préambule :

- (i)

« d'approuver l'application, au secteur commercial, d'un taux de croissance annuel représentant l'écart entre les volumes moyens prévus au plan de développement et la moyenne de consommation historique basée sur les volumes réels des cinq (5) dernières années complètes de consommation. »

Questions :

- 7.1 Concernant la citation en préambule, veuillez confirmer que Gazifère propose un ajustement uniforme des volumes sur tout l'horizon de l'analyse de rentabilité basé sur l'écart entre la prévision et la moyenne historique des cinq dernières années.
- 7.2 Pourquoi ne pas simplement utiliser la moyenne historique des cinq dernières années? Ne serait-ce pas équivalent?
- 7.3 Veuillez décrire plus en détail la méthode actuelle de prévision des volumes de vente et expliquer en quoi elle diffère de l'approche proposée.
- 7.4 Veuillez expliquer comment cette proposition s'arrime avec la proposition 2.

B-0007, Proposition 5

Question 8

Référence :

- (i) B-0007, GI-2, Document 2, p. 21

Préambule :

- (i)

« Afin d'ajuster la méthodologie pour tenir compte de cette réalité, Gazifère propose d'utiliser une moyenne des cinq (5) dernières années de consommation, antérieure aux deux (2) dernières années de consommation complètes. Par exemple, pour établir la prévision de consommation pour l'année 2021, Gazifère utiliserait les volumes moyens des nouveaux clients branchés entre les années 2013 à 2017 selon leurs consommations réelles en 2019. »

Questions :

- 8.1 Veuillez confirmer que, selon la proposition de Gazifère, la prévision des volumes serait établie sur la base des données de consommation d'une seule année, 2019 dans l'exemple en préambule. Sinon veuillez présenter un exemple de calcul détaillé de la méthodologie proposée.
- 8.2 Dans l'affirmative, Gazifère ne craint-elle pas que cette approche entraîne de la volatilité dans les volumes prévus?
- 8.3 Veuillez indiquer si cette approche serait applicable seulement au niveau du plan de développement ou également au niveau des projets de raccordements individuels.

- 8.4 Veuillez indiquer si les caractéristiques sont propres à chaque projet dans le cadre des analyses de rentabilité individuelles. Si oui, comment?

B-0007, Proposition 6

Question 9

Référence :

- (i) B-0007, GI-2, Document 2, p. 21
- (ii) B-0007, GI-2, Document 2, p. 23

Préambule :

(i)

« Propose l'ajout d'un volume unitaire de 167 m³, représentant le gain d'efficacité énergétique entre les deux types de chauffe-eau, à la prévision des volumes moyens des nouveaux clients résidentiels. »

(ii)

« Gazifère ne fait pas la même demande pour le secteur commercial concernant l'efficacité énergétique puisque pour ce secteur d'activité, les volumes sont relativement élevés et les projets offrent généralement des niveaux de rentabilité plus importants. L'effet de l'efficacité énergétique constitue donc un enjeu de moindre importance dans la réalisation ou non d'un projet dans ce secteur. De plus, chaque projet commercial est un projet particulier. Il est donc beaucoup plus difficile d'établir une norme générale comme cela peut se faire dans le secteur résidentiel. »

Questions :

- 9.1 Relativement à la référence (ii), veuillez indiquer si l'application d'un ajustement pour efficacité énergétique est envisageable pour le secteur commercial lorsqu'une contribution est demandée au client et que le client participe à un programme du PGÉE. Sinon, veuillez justifier.
- 9.2 Veuillez confirmer que les investissements pris en compte dans les analyses de rentabilité n'incluent pas le coût des mesures d'efficacité énergétique.
- 9.3 Veuillez commenter la possibilité d'ajuster également le tarif applicable aux analyses de rentabilité pour tenir compte du fait qu'une part des revenus de distribution sert à financer non pas les actifs de distribution, mais le coût des mesures d'efficacité énergétique.

Demande de renseignements #1 de la FCEI à Gazifère Inc.

- 9.4 Veuillez commenter la possibilité d'ajuster également le tarif applicable aux analyses de rentabilité pour tenir compte du fait qu'une part des revenus de distribution sert à financer non pas les actifs de distribution, mais le service d'équilibrage.